

Quel autre gouvernement que notre gouvernement actuel permettrait à des ministres du cabinet qui ont enfreint la loi de rester en place?

Il a ensuite essayé de persuader la Chambre que la signification du terme «illégal» varie selon les circonstances, je le répète. Mais le député a oublié de dire que dans le cas qui nous occupe le mot «illégal» se rattache à une situation déterminée. Il a omis de lire la première partie du paragraphe dans lequel il est dit:

«Faites ce que je vous dis, non pas ce que je fais». Cela se voit dans l'affaire des juges actuellement à l'étude, monsieur l'Orateur.

En d'autres termes, le député de York-Simcoe (M. Stevens) employait l'expression «enfreindre la loi» dans le contexte de l'affaire des juges et non dans un autre contexte où, comme le député l'a très correctement fait remarquer, cette expression pourrait recevoir un autre sens. Par conséquent, le député a statué, et sans le secours de cette enquête que l'opposition réclame désespérément, que les actes des ministres étaient illégaux dans le sens qu'ils enfreignaient la loi. Il s'est encore embourbé davantage lorsqu'il s'est levé à la Chambre aujourd'hui et qu'il a accusé effrontément tous les ministres collectivement ce qui, à mon avis, change tout, car le député devra se tenir prêt à dire à la Chambre quel acte illégal le ministre des Postes a posé comme membre de ce groupe dans l'affaire des juges.

Le député aurait dû retirer ses paroles entièrement, ce que toute personne décente aurait fait. Le député a laissé passer l'occasion qu'il avait pourtant à la Chambre de se conduire en homme d'honneur, l'occasion qui s'offrait à lui comme à tous les députés, de s'excuser, ce que nous faisons tous un jour ou l'autre et moi le premier lorsque nous nous laissons emporter. Le député a eu toute la soirée pour se demander si oui ou non il s'était laissé emporter, comme nous le faisons souvent dans la chaleur du débat. Il aurait dû se demander s'il n'avait peut-être pas jugé trop vite sans avoir suffisamment de faits.

Des voix: Règlement.

M. Mackasey: Ayant eu l'occasion de s'excuser, il refuse toujours de le faire.

Des voix: Il est 1 heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. D'autres députés ont fait connaître leur désir de participer à cette discussion. J'aimerais que la Chambre indique si oui ou non nous devrions laisser s'éteindre cette discussion peu après 1 heure ou si nous devrions la reprendre à 2 heures.

Des voix: Reprenons-la à 2 heures.

M. l'Orateur: Puisqu'il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, mes observations seront très courtes, car, avant l'interruption, je ne m'étais pas très bien rendu compte de l'importance du jour consacré à l'opposition et du fait qu'il y a en ville de nombreux visiteurs que s'intéressent à l'avenir de l'industrie laitière et qui avec raison, ont demandé au parti du crédit social de s'en occuper à l'occasion du jour désigné.

Privilège—M. Sharp

Je résumerai brièvement le point que je voulais faire ressortir, à savoir que le mot illégal a une définition très large. Il peut avoir de nombreuses significations. Pour un fervent du hockey, cela peut vouloir dire tout simplement s'avancer devant le disque dans la zone d'attaque, ce qui est un acte illégal. Comme l'a signalé le député du Yukon (M. Nielson), déposer une communication ou un document en retard est un acte illégal. Or, en l'occurrence, l'expression «acte illégal» a pris une connotation précise; il s'agit de savoir, en ce qui concerne l'affaire des juges, si c'est ou non un geste criminel. C'est certainement un geste irrégulier, fautif ou même stupide, comme on voudra. Le député, qui a prouvé qu'il était avant tout un homme dévoué aux intérêts de la Chambre des communes, comprendra, je l'espère, que certaines règles auxquelles nous semblons attacher un intérêt excessif ne cherchent en réalité qu'à permettre le fonctionnement idéal de la Chambre que nous souhaitons tous. Comme le disait l'autre jour le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), la démocratie repose sur la Chambre des communes; la Chambre des communes repose elle-même sur certaines règles fondamentales, qui peuvent paraître plutôt ridicules, mais qui, dans l'ordre général des choses, font la différence entre le bon fonctionnement ou la paralysie de la Chambre.

Nous ne sommes pas une classe de catéchisme, ni une société de débats, et quand on veut vraiment débattre une question, on ne peut s'empêcher parfois de dépasser un peu les bornes, d'outrepasser sa pensée. J'avais espéré que le député réfléchirait à cela, je l'espère encore d'ailleurs. A l'entendre, tout ce qui est illégal relève de la justice, comme on dit, ce qui de l'avis de la Chambre et à l'évidence—et j'ai assisté à toute les périodes des questions—n'a pas été prouvé.

Si l'opposition croyait fermement que tout était réglé, elle ne demanderait pas une enquête. A tort ou à raison, l'honorable représentant a donné l'impression que, du moins en ce qui le concernait, il n'y avait aucun doute quant à la culpabilité, le caractère répréhensible ou l'illégalité, qui, au sens juridique du terme—le ministre de la Justice (M. Basford) l'a dit aujourd'hui—a un sens très précis. De l'avis du député, point n'est besoin d'une enquête pour le prouver. Son opinion est déjà faite et cela est très grave.

C'est pourquoi cette occasion nous est offerte. C'est pour les députés une merveilleuse occasion—et je souligne ce mot—de profiter de la règle qui leur permet de prendre la parole pour s'excuser s'ils croient être allés trop loin. Le député pourrait se lever et dire qu'il a employé le mot illégal comme on l'emploie dans le langage courant pour désigner un grand nombre d'actes, dont certains sont simplement irréguliers, stupides et dont d'autres, définis par des règles précises dans le domaine des sports, sont, je le répète, illégaux.

C'est pourquoi nous avons cette occasion et c'est pourquoi, même si nous disons qu'il faudrait saisir un comité spécial de cette question ou «mettre vos sièges en jeu», cela s'est produit très rarement depuis une quinzaine d'années que je siège à la Chambre. En effet, cela s'est produit dans un cas où des députés libéraux durent comparaître devant un comité sous prétexte qu'ils incitaient certains députés à se joindre à notre parti.